Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202915-20260207-DM0226-DE

MAIRIE DE SAINT-GILDAS
CÔTES-D'ARMOR
22800

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 7 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le samedi sept février à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT GILDAS régulièrement convoqué le vingt trois janvier deux mille vingt six en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie.

Présents : Mme SIMON Annie, Maire ; M. QUÉRO Jean-Pierre et Mme MÉROT Carine, Adjoints ; Mme GARGENT Isabelle, M. CRUCHET Bruno, M. SÉRANDOUR Yvon, M. LE HÉGARATTE Stéphane, Conseillers Municipaux.

Excusé : M. LE LAY Yann (donne procuration à Mme Carine MÉROT, Adjointe), M Nicolas MANIVEL (donne procuration à M QUÉRO Jean-Pierre, Adjoint), M. TARDIVEL Anthony (donne procuration à M. SÉRANDOUR Yvon), Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 23/01/2026

Date d'affichage : 12/02/2026

Délibération n° 2026-02

SUBVENTIONS 2026

Le Conseil Municipal est amené à voter les subventions qui seront attribuées à chaque association pour l'année 2026.

SUBVENTIONS	*2026*
CCAS de SAINT-GILDAS	1300€
AFM Téléthon	100€
France ADOT 22 - Dons d'organes	100€
Association recherche sur SCLÉROSE en Plaques	100€
FNATH - accidentés de la vie	100€
Les RESTOS DU COEUR	100€
MJC QUINTIN – 1 € x 257 habitants (chiffre insee 2023)	257€
ADMR	100€
CAAH – 22	100€
Écoles - voyages scolaires	30€/nuitée
Protection Civile	100€
Ligue contre le cancer	100€
Sapeurs Pompiers	100€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS, A L'UNANIMITÉ,

- DÉCIDE d'accorder les subventions ci-dessus pour l'année 2026, et une gratuité par an de la salle polyvalente aux associations communales.

Madame Le Maire,
Annie Simon,

MAIRIE de ST-GILDAS (Côtes d'Armor)